REPUBLIQUE FRANCAISE

Département de la Vendée

Arrondissement de Fontenay le Comte



Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID: 085-218501823-20231113-CM13112023_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 13 novembre 2023

N° CM13112023-09 NB/CPG

L'an deux mille vingt-trois, le treize du mois de novembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Ville de Pouzauges, dûment convoqué par Madame le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Michelle DEVANNE, Maire.

Date de convocation : 7 novembre 2023 Nombre de Conseillers : 29
Nombre de votants : 29

Présents: Mme M. DEVANNE, M JC MARCHAND, Mme L. AVOINE, M A. GUILLOTEAU, Mme MN FRADIN, M C. PELLETIER, Mme N. FIORI, M N. GODET, Mme P. DEBELLOIR-POUPIN, Mme L. BRISSEAU-JAUZELON, M F. RABAUD, Mme E. BILLEAUD, Mme I. BROSSET, Mme A. RABILLER, M J. LANDA, Mme M. LERAY, M N. RIPAULT, Mme E. RABILIER, M P. BOUSSEAU, Mme L. VILLATEAU, M D. HERAUD, Mme LORIEAU NUÑEZ, M D. DOLÉ, M J. BALLAY, M JM BEAUFFRETON, Mme S. BÉNÉTEAU, Mme M. RANGEARD, formant la majorité des membres en exercice.

Excusés :

 Mme MB VINCENT
 Procuration à
 Mme L. VILLATEAU

 M M. PRAUD
 " M JM BEAUFFRETON

Secrétaire: Mme M. RANGEARD

OBJET: EXTENSION DU LOTISSEMENT DE LA BALIERE - ATTRIBUTION DU MARCHE DE TRAVAUX

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2122-21;

VU les articles R 2123-1, R 2131-12 et L 2123-1 du Code de la Commande Publique ;

VU la convention en date du 22 mars 2022 par laquelle la Commune a confié à la SPL « Agence de Services aux Collectivités Locales de Vendée » une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation d'un quartier d'habitation « La Balière » sur son territoire ;

VU la délibération du Conseil Municipal N° CM12122022-05 du 12 décembre 2022 approuvant l'avant-projet définitif relatif au projet d'extension du lotissement de La Balière et autorisant Madame le Maire à lancer la consultation de travaux d'aménagement dudit quartier d'habitation ;

CONSIDERANT le rapport d'analyse des offres ;

CONSIDERANT qu'un avis d'appel public à la concurrence a été publié le 12 septembre 2023 dans le journal d'annonces légales Ouest France Vendée ainsi que sur le profil acheteur : https://www.marches-securises.fr;

CONSIDERANT que la date limite de remise des offres était fixée au 6 octobre 2023, à 12h00, et que le dossier de consultation des entreprises a également été mis en ligne sur cette même plateforme ;

CONSIDERANT que suite à l'ouverture des plis qui a eu lieu le 6 octobre 2023 :

- 8 offres ont été remises ;
- 2 offres ont été rejetées ;



Entreprises	Montant HT offre de base (AE)		Observations		T des offres gées
CHARIER TP SUD Cerizay	Base	142 085,82€	RAS	Base	142 085,82 €
	PSE 1	7 173,30 €		Base + PSE 1	149 259,12 €
PELLETIER TP	Base	141 154,35€	RAS	Base	141 154,35 €
Cerizay	PSE 1	6 980,75€		Base + PSE 1	148 135,10 €
ALAIN TP	Base	141 581,25€	RAS	Base	141 581,25 €
Saint Prouant	PSE 1	8 308,00 €		Base + PSE 1	149 889,25 €
ASA TP La Chaize le Vicomte	Base	155 557,10 €	RAS	Base	155 557,10 €
	PSE 1	8 316,00 €		Base + PSE 1	163 873,10 €
EIFFAGE ROUTE Sainte Hermine	Base	141 580,00 €	RAS	Base	141 580,00 €
	PSE 1	7 680,00 €		Base + PSE 1	149 260,00 €
ATLANTIQUE TP Chambretaud	Base	195 200,00 €	RAS	Base	195 200,00 €
	PSE 1	12 790,00 €		Base + PSE 1	207 990,00 €

Estimation SAET : 165 000 € HT pour l'offre de base et 12 000 € HT pour la PSE1

CONSIDERANT que suite à l'analyse des offres il convient d'attribuer le marché pour les travaux d'aménagement du quartier d'habitation La Balière à l'entreprise PELLETIER TP ayant déposé l'offre économiquement la plus avantageuse pour un montant HT de : 148 135,10 € HT se décomposant comme suit :

offre de base : 141 154,35 € HT ;

+ PSE "clôture et haies en fond de lots" retenue : 6 980,75 € HT ;

Offre de base

	1 - Valeur technique de l'offre					<u>2 - Prix</u>		
	Caractéristiques et qualité des principales fournitures (/10 pts)	Procédés, moyens techniques et humains affectés au chantier (/20 pts)	Programme d'exécution des différentes phases dans les délais imopsés (/20 pts)	Principales mesures prévues pour assurer l'hygiène et la sécurité du chantier (/10 pts)	Note sur 60	Note sur 40 (selon la formule)	NOTE GLOBALE	Classement
CHARIER TP	8	16	16	8	48,00	39,74	87,74	4
PELLETIER TP	8	16	18	8	50,00	40,00	90,00	1
ALAIN TP	8	16	18	8	50,00	39,88	89,88	2
ASA TP	6	16	12	8	42,00	36,30	78,30	5
EIFFAGE	8	16	16	8	48,00	39,88	87,88	3
АТРА	8	12	8	8	36,00	28,93	64,93	6

Offre de base + PSE 1

	<u>1 - Valeur technique de l'offre</u>					<u>2 - Prix</u>		
	Caractéristiques et qualité des principales fournitures (/10 pts)	Procédés, moyens techniques et humains affectés au chantier (/20 pts)	Programme d'exécution des différentes phases dans les délais imopsés (/20 pts)	Principales mesures prévues pour assurer l'hygiène et la sécurité du chantier (/10 pts)	Note sur 60	Note sur 40 (selon la formule)	NOTE GLOBALE	Classement
CHARIER TP	8	16	16	8	48,00	39,70	87,70	3
PELLETIER TP	8	16	18	8	50,00	40,00	90,00	1
ALAIN TP	8	16	18	8	50,00	39,53	89,53	2
ASA TP	6	16	12	8	42,00	36,16	78,16	4
EIFFAGE	8	16	16	8	48,00	39,70	87,70	3
ATPA	8	12	8	8	36,00	28,49	64,49	5

Envoyé en préfecture le 20/11/2023

Reçu en préfecture le 20/11/2023

Publié le

ID: 085-218501823-20231113-CM13112023_09-DE

LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des votants :

VALIDE le classement du rapport d'analyse des offres ;

DECIDE d'attribuer le marché de travaux d'aménagement de l'extension du lotissement de La Balière à l'entreprise PELLETIER, pour un montant HT de 148 135,10 € (offre de base et PSE1 "Clôture et haies en fond de lots");

AUTORISE Madame le Maire à signer et notifier le marché correspondant avec l'entreprise PELLETIER et à prendre et signer tout acte afférant à l'exécution de la présente délibération ;

DECIDE d'inscrire les dépenses correspondantes au Budget annexe Lotissement de La Balière (imputation en fonctionnement au chapitre 11- Article 605).

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus. Ont signé au Registre, tous les Membres présents.

> Monique RANGEARD Secrétaire de séance

Michelle DEVANNE Maire